

XYZ. La revue de la nouvelle

Bière à vendre

Gaëtan Brulotte



Number 138, Summer 2019

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/90705ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Jacques Richer

ISSN

0828-5608 (print)

1923-0907 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Brulotte, G. (2019). Bière à vendre. *XYZ. La revue de la nouvelle*, (138), 74–76.

Bière à vendre

Gaëtan Brulotte

AUSSITÔT AU VOLANT de sa voiture banalisée, l'officier en civil m'a donné des instructions précises. Nous allions nous rendre dans un village éloigné où je devais me présenter à l'épicerie générale pour simplement acheter un carton de bières. J'allais être rémunéré par la suite pour service rendu à l'État.

La loi interdisait qu'on vende de l'alcool aux moins de dix-huit ans. J'en avais seize, mais j'en paraissais plus. J'étais donc un candidat idéal pour être dénonciateur. Ce n'est pas un métier dont on peut être fier, m'a dit mon patron, mais sur le plan de la morale publique, c'est une bonne action. Pendant une heure il avait essayé de me laver le cerveau pour que j'accepte mieux cette tâche qu'il appelait une « mission » afin de la grandir à mes yeux, car il devait bien sentir que j'avais des réticences. Cependant, à cet âge j'aimais déjà faire des expériences et je voulais tenter celle-là pour voir ce qu'elle allait m'apprendre. Après tout, ce n'était qu'un emploi d'été.

Nous sommes arrivés au milieu de la soirée, vers 21 h, près de l'épicerie visée. Il faisait déjà nuit, mais elle était encore ouverte. Nous nous étions garés au bout de la rue pour qu'on ne nous repère pas. Pourquoi avoir ciblé cet endroit perdu ? Parce que la police avait entendu dire que la loi n'y était pas respectée.

« On y est. Tu entres, tu vas chercher au fond une caisse de six Molson, tu paies en liquide, tu demandes le reçu et tu sors, me dit l'officier.

— S'il me demande ma carte d'identité, qu'est-ce que je fais ?

— Eh bien, tu dis que tu ne l'as pas sur toi.

— Et alors, s'il refuse de me vendre la bière ?

— Tu insistes en jouant le déçu et, s'il persiste, tu fais

74 demi-tour et tu sors. Sache cependant qu'un retour bredouille

n'est pas rémunéré, alors t'as intérêt à le convaincre. Vas-y maintenant et sois naturel. »

J'ai exécuté l'ordre comme un robot. C'était la première fois que j'achetais de la bière de ma vie. J'étais assez fier sur le coup, puisque je me sentais devenir un homme. Non pas tellement à cause du symbole viril populaire que pouvait représenter l'alcool, mais plutôt parce que c'était mon initiation au travail rémunéré. Dans l'épicerie, je me suis dirigé calmement jusqu'au fond pour saisir les bières sur une étagère et je suis revenu vers la sortie les placer sur le comptoir tout en remettant au caissier le billet pour payer mon achat. Barbu, négligent dans sa tenue et un peu distrait par un match de foot sur son téléviseur auquel il était rivé, l'épicier a empoché mon argent mécaniquement sans rien demander et m'a remis le coupon de caisse avec la monnaie. Il m'a aussitôt inspiré de la pitié. Ce n'était manifestement pas un mauvais bougre, peut-être un père de famille qui cherchait seulement à gagner sa vie comme tout le monde. Avec quelle facilité je venais bel et bien de l'hameçonner et de lui empoisonner la vie. Il n'a rien vu ou n'a rien voulu voir. J'avais entubé cet inconnu en un temps record. J'en suis ressorti l'esprit trouble avec le carton de bières à la main et le ticket de caisse en poche, ce qui constituait la preuve dont avait besoin l'officier pour l'inculper et me payer.

Soit l'épicier ignorait la loi, et j'ai été tenté une brève seconde de la lui rappeler en une sorte d'avertissement, mais alors j'aurais trahi mon employeur; soit il la connaissait très bien, et il l'enfreignait avec une insouciance manifeste. Comment savoir autrement qu'en le lui demandant? C'est ce que j'aurais aimé faire et ainsi lui révéler que je n'avais pas l'âge légal, ce qui m'aurait permis de vérifier s'il me vendait l'alcool malgré tout — et dans ce cas, il y avait délibérément infraction de sa part.

Dans la voiture, l'officier arborait un grand sourire de satisfaction.

« Bravo mon gars, tu as bien joué. Donne-moi le reçu et je te prends la marchandise. Tu m'attends ici.

— Qu'est-ce que vous allez lui faire ?

— Ce que la loi m'autorise.

— C'est-à-dire ?

— Lui infliger une amende salée et lui donner une bonne leçon. »

Et il est aussitôt parti à l'épicerie.

L'attente m'a paru très longue. Et j'imaginai la déconfiture du caissier, sa surprise sans doute, sa déception ou sa colère assurément, et ce qu'il pouvait penser de moi, le délateur, l'hypocrite, le trompeur, l'affecté, le faux naïf, le traître.

Quand l'officier est revenu, il affichait un air béat qui m'a déplu. Il n'éprouvait aucune compassion pour cet épicier qui allait peut-être mettre des mois à se renflouer de cette perte ou, pire, qui risquait de se retrouver au chômage s'il n'était qu'employé.

Il m'a payé en me félicitant de mon travail, puis il m'a déposé chez mes parents. « À la prochaine », me dit-il, avec un clin d'œil complice de « collègue ».

J'avais, certes, besoin de travailler pour financer mes études, mais il y avait des limites. J'estimais ce programme injuste et inhumain, puisqu'il ne comportait aucun avertissement préalable : on devait connaître scrupuleusement la loi et on était coupable dès la première offense, laquelle pouvait facilement reposer sur une méprise ou une simple distraction. Allais-je commencer ma carrière laborieuse en acceptant d'être ainsi utilisé chaque jour comme l'appât d'un piège ?



Réflexion faite, le lendemain je donnais ma démission.